



# Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 septembre 2024

Ouverture de la séance à **20h30**

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir donné à
AMESLANT Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ANDRÉ Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
AUJOULAT Marie Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BONHOMME Axel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BRAUD Jean Pierre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Martine AMESLANT
BROUSSARD Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DESPEYSSE Sonia	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
DUMAS Anne Marie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
FABRE Yannick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRAISSE Patrick	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
GARDES SAINT PAUL Mireille	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe ANDRÉ
HEUZÉ Robert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LASSEYTE Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LOUBIER Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PIGNOL Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RANC Kevin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
REBOUL Liliane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SOLIGNAC Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Quorum :** 12

**Secrétaire de séance :** Philippe LASSEYTE

## Table des matières

\*\*\*\*\*

### 1 Ordre du jour .....

#### 1- Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 04 septembre 2024

\*\*\*\*\*

- 1- Décision Modificative N° 2 budget commune
- 2- Décision Modificative N° 1 budget Eau et Assainissement
- 3- Vente de gré à gré bois sur pied forêt sectionale de Verrières
- 4- Adhésion à l'accord collectif sur la mise en place de la protection sociale complémentaire négocié par le centre de gestion des collectivités territoriales de la Lozère
- 5- ~~Fixation des loyers pour les logements communaux à remettre à la location~~
- 6- Proposition de transfert de la maîtrise d'ouvrage du Département à la commune pour la réfection des places de Chambon le Château
- 7- Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement 2023 de l'école « Guy Martin »
- 8- ~~Complément adressage~~
- 9- Recrutement agent technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité

*M. le maire demande à l'assemblée les modifications de l'ordre du jour suivantes :*

*Suppression des points 5 et 8, rajout de la demande de subvention des jeunes agriculteurs et attribution de chèques cadeaux au personnel.*

*Le conseil, à l'unanimité, accepte ces modifications de l'ordre du jour.*

\*\*\*\*\*

### Procès-verbal du conseil municipal du 04 septembre 2024

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejet

\*\*\*\*\*

#### 1-1 Décision Modificative N° 2 budget commune :

INVESTISSEMENT- Imputation - Dépenses	Crédits ouverts	Crédits réduits	Commentaires
D I 21 2132 233 (logement mairie Saint Symphorien)	3 500.00		Cuisine et radiateurs non prévus au budget 2024
D I 23 2313 250 ( immeuble CADA)		17 000.00	
D I 21 2151 235 ( voirie communale)	12 500.00		Complément voirie
D I 204 2041823 225 (enfouissement réseaux)	2 000.00		
INVESTISSEMENT- Imputation- Recettes	Crédits ouverts	Crédits réduits	Commentaires
R I 040 2804183 (amortissement)	1 000.00		Branchement électrique maison Pignol
FONCTIONNEMENT - Imputation	Crédits ouverts	Crédits réduits	Commentaires
D F 011 61551 matériel roulant		1 000.00	
D F 042 6811 amortissements	1 000.00		Branchement électrique maison Pignol
<b>TOTAL</b>	<b>18 000.00</b>	<b>18 000.00</b>	

adopté à l'unanimité       adopté à la majorité       rejet

\*\*\*\*\*

### 1-2 Décision Modificative N° 1 budget Eau et Assainissement

INVESTISSEMENT- Imputation	Crédits ouverts	Crédits réduits	Commentaires
D I 040 13916 Amortissements	1 553.00		
R I 021 021	1 553.00		
FONCTIONNEMENT - Imputation	Crédits ouverts	Crédits réduits	Commentaires
D F 023 023	1 553.00		
R F 042 777 amortissements	1 553.00		
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	

adopté à l'unanimité       adopté à la majorité       rejet

\*\*\*\*\*

### 1-3 Vente de gré à gré bois sur pied forêt sectionale de Verrières

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des propositions d'inscription du service bois de l'Office National des Forêts, concernant l'inscription et la destination des coupes de l'état d'assiette 2024 en forêts communales et sectionales relevant du Régime Forestier.

Nom de la forêt	Parcelle	Type de Coupe <sup>1</sup>	Volume total indicatif (m3)	Surf (ha)	Régulé / Non Régulé	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Destination (à cocher obligatoirement)	
									Délivranc e <sup>4</sup>	Vente <sup>5</sup>
Forêt sectionale de Verrières	3_a	AMEL	395	6.07	CR	2025	2024	2024		<b>X</b>

adopté à l'unanimité       adopté à la majorité       rejet

\*\*\*\*\*

### 1-4 Adhésion à l'accord collectif sur la mise en place de la protection sociale complémentaire négocié par le centre de gestion des collectivités territoriales de la Lozère :

Le Maire rappelle à l'assemblée que la réforme de la protection sociale complémentaire, qui introduit notamment l'obligation de participation des employeurs publics à la mise en place d'une complémentaire santé au profit de leurs agents (15€/mois/agent minimum), représente l'opportunité d'une avancée sociale majeure au bénéfice des agents de la fonction publique territoriale

Il est proposé au conseil :

- D'adopter l'accord collectif local du 10 juillet 2024 instituant un régime complémentaire de remboursement de « frais de santé » au bénéfice des agents des collectivités territoriales du département de la Lozère.

adopté à l'unanimité                       adopté à la majorité                       rejet

\*\*\*\*\*

1-5 Proposition de transfert de la maîtrise d'ouvrage du Département à la commune pour la réfection des places de Chambon le Château :

**Considérant** le courrier de la commune au Département en date du 22/02/2024 sollicitant la mise en place d'une délégation de Maîtrise d'ouvrage Déléguée,

**Considérant** le courrier de réponse du Département présentant son accord de principe concernant le principe d'aménagement des places du village de Chambon le Château indiquant que les prestations relevant du domaine de compétence du Département devront faire l'objet d'un transfert de maîtrise d'ouvrage à la commune pour leur réalisation et que les travaux de chaussée pourront être pris en charge par le Département dans le cadre d'un prochain programme.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:**

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération d'aménagement des places du village de Chambon le Château,  
**Autorise** Monsieur le Maire à signer avec le Département de la Lozère une convention de maîtrise d'ouvrage autorisant le Maire à intervenir sur le domaine public départemental,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de voirie,

**Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et entrant dans le cadre de la procédure correspondante.

adopté à l'unanimité                       adopté à la majorité                       rejet

\*\*\*\*\*

1-6 Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement 2023 de l'école « Guy Martin » :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de fixer la participation des Communes d'origine des élèves aux frais de fonctionnement 2023 de l'école publique « Guy Martin » à un forfait de 393 € par trimestre de scolarisation.

adopté à l'unanimité                       adopté à la majorité                       rejet

\*\*\*\*\*

1-7 Recrutement agent technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : services techniques pour travaux d'entretien de voirie et de maçonnerie.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique, relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de deux mois, allant du 09 septembre 2024 au 08 novembre 2024 inclus.

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejet

\*\*\*\*\*

1-8 Demande de subvention de l'association « les Jeunes Agriculteurs » du canton de Grandrieu.

M. le Maire rappelle au Conseil que les subventions de fonctionnement 2024 aux associations ont été votées les 20 mars et 10 avril 2024.

Il soumet aux membres du conseil municipal la demande des Jeunes Agriculteurs du secteur du canton de Grandrieu qui sollicitent une aide financière pour l'organisation de la « journée Montagne » qui doit se dérouler le 15 septembre 2024 à Grandrieu.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide, d'attribuer 500.00€ à l'association précitée pour l'organisation de la « journée Montagne » édition 2024.

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejet

\*\*\*\*\*

1-9 Attribution de chèques cadeaux aux agents de la commune à l'occasion de Noël :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Conformément à la réglementation, le chèque cadeau ne pourra être utilisé que pour l'achat d'articles autres que produits d'alimentation courante, de carburant, de tabac,

Vu le budget communal, M. Le maire propose l'acquisition de chèques cadeaux pour un montant de 900.00€ à distribuer aux salariés de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire et de l'autoriser à acquérir les chèques cadeaux pour un montant global de 900.00€ à distribuer aux employés communaux de Bel-Air-Val-d'Ance

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejet

\*\*\*\*\*

**Questions diverses :**

**Eclairage public**

M. Philippe LASSEYTE signale une panne d'éclairage public à hauteur du garage Pignol, jusqu'à la sortie du village de Chambon le Château sur la route de Grandrieu.

M. Yannick FABRE signale également des pannes sur les villages de La Vialatte, Maschambaud et Les Sallelles.

Ces infos seront relayées auprès du SDEE par les secrétaires de mairie.

**Hadra Trance Festival :**

M. Philippe LASSEYTE, adhérent de l'association Hadra Trance Festival, basée à Vieure dans l'Allier sollicite le conseil municipal pour l'organisation d'un festival sur la commune en août 2025. Un débat s'engage sur la disponibilité d'un terrain public ou privé suffisamment grand pour accueillir ce genre de manifestation qui peut rassembler jusqu'à 2000 personnes.

Après réflexion, les membres du conseil municipal constatent qu'aucun terrain appartenant à la commune n'est susceptible d'accueillir un telle manifestation et propose que l'association s'adresse à une personne privé si elle le souhaite.

Fin de séance à 21h55

Signature du maire et du secrétaire de séance

Le Maire,  
Claude SOLIGNAC

Le secrétaire de Séance  
Philippe LASSEYTE